

Règlement 10 km de Guichen

1- Le code de la route doit être respecté par les concurrents. Le balisage et les signaleurs doivent être respectés. En cas de non respect de ces consignes l'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent.

2- Les 2 courses sont ouvertes aux catégories vétérans, seniors, espoirs, juniors et cadets. Les minimales ont accès à la course de 5 km. Les 3 premiers coureurs et les 3 premières coureuses au scratch seront récompensés pour le 5 et le 10 km, ainsi que la-le meilleur-e Master (à partir de M1) et la-le meilleur-e jeune (Cadet/Junior).

3- Chaque participant devra suivre un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Pass Prévention Santé » (ou « PPS »). L'attestation devra être datée de moins d'un an au jour de la course. Les participants en possession d'une licence FFA en cours de validité seront dispensés de ce PPS.

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible pendant la course.

4- Coût des inscriptions : 14 euros pour le 10 km Hyper U Guichen, 10 euros pour le 5 km Peugeot-Fiat Châteaubourg. Les licenciés FFA au jour de la course bénéficient d'une réduction de 2€. Pas d'inscription sur place.

5- Les inscriptions se font uniquement sur NextRun, avec paiement obligatoire, mais commission offerte.

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément les organisateurs à faire paraître son nom dans les résultats et les classements.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », les participants sont informés que les résultats des épreuves seront publiés sur les sites internet suivants : klikego.com, chronowest.fr, runnerbreizh.fr, et transmis à la Fédération Française d'Athlétisme. Les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Ils doivent en faire directement la demande à dpo@nextrun.fr pour NextRun, contact@chronowest.fr pour Chronowest, dpo@athle.fr pour la FFA et en utilisant le formulaire de contact sur le site de Runner Breizh.

6- L'organisation met en place un fléchage tout au long du parcours. Des secouristes seront également répartis sur le circuit. Des accompagnateurs vélos ouvriront et fermeront les courses.

7- L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

8- L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité. Elle peut mettre hors-course toute personne qu'elle juge inapte à continuer la course.

9- Le remboursement sera possible en cas de blessure avant la course, si celle-ci est justifiée par un certificat médical.

10- Il n'y aura pas de remboursement après course.

11- Les organisateurs se réservent tous les droits exclusifs d'utilisation des images prises pendant la course.

12- Un ravitaillement sera proposé à mi-course sur le 10 km, ainsi qu'à l'arrivée sur les deux courses.

Chaque coureur veillera à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée. Le non-respect constaté de ces consignes entraînera la mise hors course du coureur concerné.

13- En s'inscrivant, le concurrent accepte sans réserve le présent règlement et les conditions imposées par celui-ci.